

F-Saint-Aubin: Travaux de plomberie**2005/S 192-189028****AVIS DE MARCHÉ****Travaux**

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP): Non.

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1) Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur:**

Synchrotron Soleil, Att: Alain Morisse, L'Orme des Merisiers (Saint-Aubin, BP 48, F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex), F-91192 Saint-Aubin. Tel.: 1 69 35 95 02. Fax: 1 69 35 94 57. E-mail: alain.morisse@synchrotron-soleil.fr. URL: www.synchrotron-soleil.fr.

I.2) Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Synchrotron Soleil, Att: Alain Morisse, L'Orme des Merisiers (Saint-Aubin, BP 48, F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex), F-91192 Saint-Aubin. Tel.: 1 69 35 95 02. Fax: 1 69 35 94 57. E-mail: alain.morisse@synchrotron-soleil.fr. URL: www.synchrotron-soleil.fr.

I.3) Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus:**I.4) Adresse à laquelle les offres/demandes de participation doivent être envoyées:**

Synchrotron Soleil, Att: Alain Morisse, L'Orme des Merisiers (Saint-Aubin, BP 48, F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex), F-91192 Saint-Aubin. Tel.: 1 69 35 95 09. Fax: 1 69 35 94 57. E-mail: laïla.mohammedi@synchrotron-soleil.fr. URL: www.synchrotron-soleil.fr.

I.5) Type de pouvoir adjudicateur:

Autre.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ**II.1) Description****II.1.1) Type de marché de travaux:**

Exécution.

II.1.2) Type de marché de fournitures:**II.1.3) Type de marché de services****II.1.4) Accord-cadre:**

Oui.

II.1.5) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:

Avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation de la distribution des fluides des lignes de lumière du Synchrotron Soleil.

II.1.6) Description/objet du marché:

Avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation de la distribution des fluides des lignes de lumière du

Synchrotron Soleil.

Soleil sera un centre de recherche, qui produit et utilise le rayonnement synchrotron. Ce rayonnement est fourni par un anneau de stockage de 354 m de circonférence dans lequel des électrons de grande énergie circulent à grande vitesse. Capté à différents endroits de l'anneau, ce rayonnement est canalisé vers des sorties, appelées les lignes de lumière de Soleil. Chaque ligne est un véritable laboratoire, instrumenté pour préparer et analyser les échantillons à étudier, et traiter les informations recueillies.

Cet AAPC concerne l'étude, la fabrication et la réalisation sur le site de Soleil de la distribution de fluides sur environ 15 lignes de lumière et dans quelques ateliers de préparation. La qualité de construction doit répondre aux normes spécifiées par Soleil sur les règles de sécurité au feu, etc.

La distribution de fluides sur une ligne de lumière comprend:

- en standard, l'air comprimé, l'eau industrielle, l'eau de ville et son évacuation;
- et suivant le type de ligne, l'eau glacée, les circuits d'évacuation de gaz et le circuit de récupération d'hélium;
- plus les accessoires, vannes, etc..

La distribution se fait à partir d'attentes situées au bout de chaque ligne.

Une ligne de lumière s'étend sur une longueur d'environ 40 à 50 m dans le hall expérimental du bâtiment Synchrotron et peut-être composée de plusieurs locaux de surface variable (exemple 10 m² à 50 m²) juxtaposés ou non. Dans ces locaux ou directement dans le hall expérimental du bâtiment se trouvent des instruments, des appareils de mesures, des postes de pilotage comme dans un laboratoire expérimental.

Un atelier de préparation se situe dans le bâtiment Synchrotron à l'extrémité du hall expérimental et correspond à un local allant de 30 m² à 200 m² environ.

L'accord cadre sera établi pour une durée de 4 ans.

Un ou deux prestataires seront sélectionnés.

II.1.7) Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services:

Lieu-dit "l'Orme des Merisiers" à Saint-Aubin (Essonne), F-91190.

II.1.8) Nomenclature

II.1.8.1) Classification CPV (Vocabulaire Commun Marchés Publics):

45330000.

II.1.8.2) Autre nomenclature pertinente (CPA/NACE/CPC):

II.1.9) Division en lots:

Non.

II.1.10) Variantes prises en considération:

Oui.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

II.2.2) Options. Description et indication du moment où elles peuvent être exercées:

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution:

48 mois à compter de l'attribution du marché.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRES JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au marché

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables:****III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché:**

Groupement d'entreprises autorisé.

III.2) Conditions de participation**III.2.1) Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur/du fournisseur/du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise:****III.2.1.1) Situation juridique - références requises:**

Les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront:

- soit les formulaires DC4, DC5 et DC7 et tous les justificatifs;
 - soit les informations suivantes dans un seul ou plusieurs documents accompagnés des justificatifs:
 - un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou équivalents;
 - les attestations de déclaration et du paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente ou une copie de l'état annuel des certificats reçus (le DC7). Cette copie devra comporter la mention "copie attestée conforme à l'original" ainsi que la date et la signature d'une personne habilitée à engager l'entreprise;
 - Une lettre de candidature (ou DC4) signée du candidat et une attestation sur l'honneur signée du signataire du marché certifiant que ce dernier a reçu délégation de pouvoir pour engager l'entreprise à exécuter le marché;
 - pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe;
 - la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire;
- ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:
- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger;
 - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (article R. 324 - 4 du code du travail) et qu'il n'a pas fait l'objet, au titre du travail illégal, d'une condamnation au cours des cinq dernières années portée au bulletin n° II du casier judiciaire (articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail);
 - qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique. (Article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi n° 78 - 753 du 17 juillet 1978).

Les candidats doivent fournir une lettre émanant de l'autorité compétente justifiant la non-présentation des documents.

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront:

- soit le DC4, DC5, DC7 et les justificatifs;
- soit la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus;
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fournissent, en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'État où ils sont établis.

III.2.1.2) Capacité économique et financière - références requises:

Les candidats fourniront leur liasse fiscale ou équivalent des 3 dernières années.

III.2.1.3) Capacité technique - références requises:

Les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles sous la forme d'un certificat de bonne exécution délivré par leurs clients indiquant pour chaque marché: le nom de celui-ci, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre et la mention que chaque marché a été réalisé dans les règles de l'art et mené régulièrement.

- la liste des moyens techniques et humains dont disposent les candidats.

Ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Prestations réservées à une profession particulière:

Non.

III.3.2) Les personnes morales seront tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché:

Non.

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) Type de procédure:

Restreinte.

IV.1.1) Candidats déjà sélectionnés:

Non.

IV.1.2) Justification du choix de la procédure accélérée:

IV.1.3) Publications antérieures relatives au même marché

IV.1.3.1) Avis de pré-information relatif au même marché:

IV.1.3.2) Autres publications antérieures:

IV.1.4) Nombre des entreprises que le pouvoir adjudicateur envisage d'inviter à présenter une offre:

Nombre: 07.

IV.2) Critères d'attribution:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction:

Des critères énoncés ci-dessous:

1: Prix.

2: Valeur technique.

3: Qualité.

4: Délais.

Par ordre de priorité décroissante: Non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:

ADM-AM-AM-05-1227.

IV.3.2) Documents contractuels et documents additionnels - conditions d'obtention:

IV.3.3) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:

2.11.2005. Heure: 12:00.

IV.3.4) **Envoi des invitations à présenter une offre aux candidats sélectionnés:**

IV.3.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Anglais. Français.

IV.3.6) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:**

6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

IV.3.7) **Modalités d'ouverture des offres**

IV.3.7.1) **Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres:**

IV.3.7.2) **Date, heure et lieu:**

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **Avis non obligatoire:**

Non.

VI.2) **Indication si le présent marché a un caractère périodique et calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:**

VI.3) **Ce marché s'inscrit dans un projet/programme financé par les fonds communautaires:**

Non.

VI.4) **Autres informations:**

Les marchés du Synchrotron Soleil ne sont pas soumis au Code des Marchés Publics.

Origine des fonds: CNRS, CEA, Collectivités territoriales (CRIF, CG91, région Centre, etc.).

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

26.9.2005.